

# Charte de l'AMAP de Feytiat

## Préambule

Les AMAP ou Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, sont nées en 2001 en France, d'une prise de conscience citoyenne face à la situation de crise importante dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.

Insécurité et gaspillage alimentaires, impératifs écologiques, déperdition des agricultures paysannes au profit d'agricultures productivistes, forte pression foncière sur les terres agricoles, hégémonie de la grande distribution et inégalité alimentaire ici et ailleurs : autant d'enjeux qui ont mobilisé des citoyens et citoyennes pour construire et expérimenter un autre modèle agricole, économique et alimentaire, inspiré de la charte de l'Agriculture Paysanne et des mouvements de l'agriculture biologique.

Résolument basées sur une conception de partage, les AMAP visent à une transformation sociale et écologique de l'agriculture et de notre rapport à l'alimentation en générant de nouvelles solidarités. Elles sont des alternatives concrètes qui émergent de la société civile. Elles ont pour objectifs :

- α de maintenir et de développer une agriculture locale, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement soutenable, à faible impact environnemental, créatrice d'activité économique et d'emploi, de lien social, de dynamique territoriale et d'autonomie alimentaire
- α de promouvoir un rapport responsable et citoyen à l'alimentation,
- α de faire vivre une économie sociale et solidaire, équitable et de proximité,
- α de contribuer à une souveraineté alimentaire favorisant celle des paysans du monde dans un esprit de solidarité.

Concernant les terminologies :

- **est appelé « AMAP »**

le collectif formé de l'ensemble des amapiens, paysans et artisans engagés dans un partenariat solidaire, local, contractualisé, sans intermédiaire commercial, avec un esprit de pérennité.

- **est appelé « amapien.n.e »**

une personne physique bénévole signataire d'un ou plusieurs contrats d'AMAP en cours de validité avec un ou des paysans et/ou artisans. Le groupe d'amapiens, dans une démarche non lucrative, se constitue en association.

- **est appelé « paysan.n.e en AMAP »**

un paysan signataire de plusieurs contrats d'AMAP en cours de validité avec des amapiens.

- **est appelé « artisan.e en AMAP »**

un artisan signataire de plusieurs contrats d'AMAP en cours de validité avec des amapiens. Il est réservé aux personnes qui choisissent de transformer des produits de qualité qui se fournissent dans la mesure du possible auprès des fermes biologiques et qui soutiennent les initiatives locales et durables. Il est souligné que ce statut est soumis à validation des paysans de l'AMAP et du bureau, et qu'il ne doit être utilisé que si le statut de paysan est véritablement incompatible avec l'activité choisie.

Au sein d'une AMAP, amapiens, paysans et artisans construisent ensemble un autre rapport à l'agriculture et à l'alimentation ; en ce sens ils sont cocréateurs. La démarche d'expérimentation, de créativité et d'évaluation participative reste au cœur de la charte pour inscrire les AMAP dans un mouvement citoyen, vivant et transformateur. Cette démarche est portée par les trois engagements détaillés en page suivante.

## UN ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE

Pour les paysan.n.es et artisan.e.s en AMAP :

- livrer à périodicité préétablie entre les parties des aliments de saison, frais ou transformés, diversifiés et issus de leur ferme concernant les paysans.
  - Les paysans sont dans l'obligation de proposer leur produit par contrat, les artisans, de part la nature de leurs activités, pourront choisir de fonctionner soit par contrats soit par commande ponctuelle. Dans le cas d'excédent ponctuel de production ou de productions occasionnelles (colis de viande, fruits de saison ...), les paysans pourront les proposer à la vente hors contrat.
  - Les paiements par contrat seront entièrement réalisés par chèque au moment de la signature des contrats (fractionnement possible) et les paiements des commandes ponctuelles devront s'effectuer lors de la dernière distribution de chaque mois.
- mettre en œuvre les moyens nécessaires visant à assurer la livraison régulière des parts de production définies par contrat,
- déterminer en toute transparence avec les amapiens un prix forfaitaire stable, garanti et équitable sur la durée du contrat.

Pour les amapien.n.es :

- contractualiser et prépayer la production sur la période du contrat à un prix équitable,
- prendre en compte équitablement avec les paysans les aléas inhérents à leur activité.

## UN ENGAGEMENT ÉTHIQUE

• Pour les paysan.n.es et artisan.e.s en AMAP :

- mener leur activité et la faire évoluer dans le respect des principes de la charte nationale des AMAP, en coopération avec les amapiens,
- être transparents sur les pratiques de culture, d'élevage et de transformation.
- pour les artisans s'attacher à privilégier systématiquement les approvisionnements locaux et de qualité biologique pour leurs transformations, et à assurer la transparence des ingrédients.

• Pour les amapien.n.es :

- assurer la pérennisation de l'AMAP,
- faire évoluer leurs pratiques dans le respect des principes de la charte nationale des AMAP.

## UN ENGAGEMENT SOCIAL

• Pour les paysan.n.es et artisan.e.s en AMAP :

- être présents sur le lieu de livraison (ou occasionnellement représentés),
- créer et entretenir des liens avec les amapiens,
- sensibiliser les amapiens à leur métier et à la vie de la ferme ou de l'atelier,
- participer à l'organisation de visites de ferme/atelier et d'ateliers pédagogiques,

• Pour les amapien.n.e.s :

- s'impliquer dans la vie de l'AMAP (livraison, communication, animation, relations paysannes, continuité des partenariats, réseau,...),
- respecter les modes de fonctionnement de l'AMAP,
- participer aux visites de ferme/atelier et à leur organisation,
- participer à des activités pédagogiques et de soutien aux paysans,

La présente charte doit être signée au moment de l'adhésion initiale des adhérents par chaque amapien.n.e, paysan.n.e et artisan.e en AMAP, et à chaque modification de celle-ci.

Acceptation de l'amapien.ne :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Date :